

ELECTION DE MISS SANGUINET 2023

Formulaire d'inscription

L'aventure Miss SANGUINET vous tente, voici les conditions principales :

- être inscrite de sexe féminin à l'état civil ;
- être domiciliée dans la commune de Sanguinet ;
- être âgée de 16 à 24 ans ;
- accepter sans réserve le règlement de l'élection de Miss Sanguinet ;
- envoyer son dossier de candidature avant le 15 mai 2023 par mail à sva40460@gmail.com ou par courrier à M. le Président de l'Association Sanguinet Véhicules d'Antan - 507 rue de l'Orée 40460 Sanguinet.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : 0__/__/__/__/__

Email : _____@_____

Réseaux sociaux : _____

(Instagram, Snapchat, Facebook, Twitter, TikTok, Pinterest, ...)

Vos motivations :

Je déclare savoir l'importance de fournir des informations sincères et exactes pour la bonne intégrité du déroulement de l'élection et accepter le règlement de l'élection " Miss Sanguinet 2023 ".

Fait à Sanguinet, le __/__/____

Signature de la Candidate

Ecrire de votre main : « JE LE CERTIFIE, LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD » et signer.

Autorisation manuscrite et signature des parents en cas de minorité de la Candidate

Règlement de l'élection Miss Sanguinet 2023

1. Objet :

L'élection de Miss Sanguinet 2023 a pour finalité de voir élire, à l'échelon local, la jeune femme la plus représentative de la beauté et de l'élégance.

Cette manifestation se déroule le samedi 3 juin 2023 à partir de 14h30 dans l'allée du lac à Sanguinet à l'occasion de l'évènement "Gemme Les Belles Anciennes - 2023" organisé par l'association Sanguinet Véhicules d'Antan en collaboration avec la mairie de Sanguinet et avec la présence de Miss Landes - Béarn 2023 et ses deux dauphines.



2. Organisateur

Association Sanguinet Véhicules d'Antan (Loi du 1er juillet 1901) - Identification au Registre National des Associations n° W402005071
SIREN : 911 578 417 - SIRET : 911 578 417 00014 - Adresse postale : 507 rue de l'Orée 40460 Sanguinet
<https://sites.google.com/view/sva40460> - Email : sva40460@gmail.com - Tél. 06.03.60.93.57

3. Conditions principales d'inscription pour candidater :

- être inscrite à l'état civil comme étant de sexe féminin ;
- être âgée de 16 à 24 ans le jour de l'élection ;
- la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 mai 2023 ;
Le formulaire d'inscription dûment complété et signé par la candidate, accompagné d'une copie de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile récent (ex. facture d'électricité) ;
Toute domiciliation fictive ou fausse déclaration entraîne la disqualification ou l'annulation de la candidature.

4. Conditions générales de participation :

- l'inscription à l'élection est gratuite ;
- le nombre de dossiers de candidature retenus est limité à 15 ;
- chaque candidate à l'élection de Miss Sanguinet 2023 le désire pour son intérêt personnel ;
- la candidate, dont le dossier de candidature est retenu, sera invitée à venir concourir le 3 juin 2023 ;
- toute absence de la candidate le jour de l'élection entraîne automatiquement sa disqualification ;
- le jour de l'élection, la candidate porte une tenue vestimentaire correcte et de style "années 70/80" (ex. robe colorée, coiffe, ...), le maillot de bain ou toute autre tenue dénudée étant interdit ;
- une candidate peut être disqualifiée si elle ne remplit pas les conditions d'admission et/ou de participation.

5. Déroulement de l'élection :

- Miss Landes-Béarn 2023 ouvre la présentation d'une quinzaine de voitures de collection (prioritairement décapotable) embarquant chacune à leur bord une candidate ;
- devant le public et le jury, l'animateur interroge chaque candidate avec des questions simples ;
- le jury, composé de 7 ou 9 membres (dont au moins 2 élus de la Mairie, 2 représentants des commerçants, 2 dirigeants d'association et Miss Landes-Béarn 2023) désigne pour un an la Miss Sanguinet 2023 et ses 2 dauphines ;
- des récompenses sont remises aux candidates élues.

6. Respect du règlement et des valeurs attachées à l'élection :

- la participation à l'élection de Miss Sanguinet 2023 implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ;
- toute fausse déclaration et/ou toute attitude et/ou comportement contraire à ce règlement est susceptible d'entraîner l'annulation de l'élection d'une candidate. Dans ce cas, la candidate ne sera par conséquent plus habilitée à porter son titre de Miss Sanguinet, ni à s'en prévaloir. Le titre de Miss Sanguinet 2023 sera alors remis à l'une des dauphines élues selon l'ordre hiérarchique établi et sous réserve du respect des conditions d'admission et d'admissibilité prévues aux présentes. Les cadeaux et/ou dotations de la candidate destituée pourront alors être remis à la dauphine concernée.

7. Médiatisation de l'élection :

La candidate,

- est consciente que l'élection de Miss Sanguinet 2023 fait l'objet de captations audiovisuelles et/ou photographiques ;
- déclare être parfaitement informée de la médiatisation en résultant et de l'utilisation dans ce contexte de son image, sa voix, son nom, son prénom ;
- autorise la captation et la diffusion, à titre gracieux, des photographies et enregistrements audiovisuels la concernant par tous moyens et sur tous supports audiovisuels existants (presse-magazine, Internet, réseaux sociaux, ...).

8. Actualisation du règlement

La dernière mise à jour de ce document est en ligne sur le site de l'association et consultable avec le lien Internet : <https://sites.google.com/view/sva40460/gemme-les-belles-anciennes-2023>